UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 4271-10	L'EUROPE DES LUMIÈRES
Numéro du cours	Titre du cours

HIVER 2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROCHON, ÉLISABETH	CLIQUEZ ICI	rochon.elisabeth@uqam.ca	A-6105
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Rencontre sur rendez-vous :
- À mon bureau
- En Zoom

Réponse aux courriels dans un délai de 12 à 24 heures selon les cas.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 6
5 Calendrier du cours 6
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 8
6.3 Modalités de remise des travaux 8
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 8
7 Bibliographie - Médiagraphie 9
7.1 Documentation obligatoire 9
7.2 Documentation complémentaire 9
8 Références 13
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 13
8.2 Document et Informations additionnelles 14
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 15
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 16
8.5 Compétences 17

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à relever, entre l'histoire des idées et l'histoire des pratiques, les différentes réalités historiques de cette Europe du XVIIIe siècle. Il s'agira de rechercher la cohérence et les contradictions des « Lumières » (France), de l'« Aufklärung » (Allemagne), de l'« Enlightenment » (Angleterre), de l'« Illuminismo » (Italie) ou de l'« Ilustracion » (Espagne) inscrites à travers des traditions culturelles, des innovations intellectuelles et des institutions politiques, entre la fin du XVIIe siècle jusqu'aux premières années de la Révolution française.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Les Lumières désignent autant une *période* historique qu'un *héritage* philosophique, politique et culturel. Ce cadre spatio-temporel, et ce savoir hérité de la pensée du XVIIIe siècle, ont fait l'objet d'innombrables études et commentaires pour les raconter et les définir. Ce sont d'ailleurs ces récits qui ont fondé les Lumières comme origine – revendiquée ou récusée – de la *modernité* occidentale.

Or, les Lumières constituent peut-être aussi le premier moment qui chercha à se penser lui-même à travers une entreprise de réflexivité historique. La question posée par le périodique allemand *Berlinische Monatsschrift* en 1783, « Was ist Aufklärung » (« Qu'est-ce que les Lumières »), exprime bien la prise de conscience d'une communauté de pensée *qui se revendique*, c'est-à-dire qui entend se signifier et se révéler parce qu'elle a la volonté d'ébranler ce qui, jusqu'alors, paraissait éternel : le progrès semble désormais l'emporter sur la tradition, la nature sur la religion, la science sur la foi, dans la construction d'un récit (et d'un dogme) de l'histoire européenne conçu sous la bannière de la notion de *civilisation*.
De fait, aujourd'hui, les Lumières sont tantôt accusées de tous les maux (responsable d'un rationalisme et d'un individualisme ayant vidé le monde de sa dimension spirituelle et collective), tantôt mobilisées comme un antidote à tous les problèmes contemporains (au nom de la liberté et de la tolérance). Pourtant, il n'est pas inutile de rappeler qu'elles répondaient aux problèmes de leur temps, et non des nôtres ; sans pour autant nier, bien au contraire, l'actualité des Lumières et la pertinence, voire l'urgence, de les étudier et de les enseigner aujourd'hui.

Les Lumières n'ont certes rien inventé. Elles n'ont pas, d'autre part, de cohérence particulière, elles ne propagent pas un même message, n'unissent pas les philosophes dans un même combat. Mais elles ont cependant tout accéléré : l'intégration de l'humanité dans un espace-monde ; le développement des États modernes à travers la monarchie administrative et les républiques urbaines ; l'épanouissement et la diffusion de la science expérimentale ; la formation d'une conscience inédite de soi et l'essor d'un âge de la critique. En fait, ce qui caractérise véritablement les Lumières, ce qui les unifie et ce qui permet de prétendre à une véritable communauté de pensée, ce sont deux choses : *la notion de critique* et *la pratique du débat*. Les Lumières ont fait de ce privilège des élites une arme à la portée de tous et, dans une certaine mesure, la responsabilité de chacun. *Le sujet est devenu citoyen* : voilà le processus que ce cours entend retracer et comprendre.

Ce cours a ainsi pour objectif d'expliquer le XVIIIe siècle à travers la pensée et les projets des Lumières européennes, mais aussi à partir des oppositions et, plus largement, des indifférences face aux critiques et aux idées des groupes et des opinions éclairés. *Plus que les événements en eux-mêmes, ce sont les pratiques culturelles des Lumières, les intermédiaires entre les savoirs et les populations, les échanges entre la culture dite éclairée et les traditions, qui guideront les séances du trimestre*.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Plutôt que de construire les séances à partir d'une direction chronologique, l'histoire du XVIIIe siècle sera appréhendée *par problématiques*, au carrefour de la pénétration des idées nouvelles et des traditions enracinées dans les différents imaginaires européens. Chaque séance proposera une percée vers un nouveau territoire européen ou extra-européen permettant de décloisonner une vision des Lumières trop souvent centrée sur la France et sa capitale et s'attachera à mettre en valeur les circulations, les partages, mais aussi les disparités. Au cours du trimestre, deux cours-ateliers introduiront les personnes étudiantes à l'analyse et à la critique de sources inédites, une compétence essentielle pour tout historien·ne. Une ligne directrice guidera notre réflexion au fil des séances : celle de la diffusion de l'esprit critique et de la formation de la société civile et, à travers elle, d'une certaine idée de la politique et du vivre-ensemble.

Les cadres théoriques et historiographiques de l'histoire culturelle du XVIIIe siècle, les échanges entre disciplines et les dialogues entre méthodologies et interprétations doivent ainsi introduire et familiariser l'étudiant·e aux nouvelles approches (et aux nouveaux objets) qui permettent d'embrasser l'immense territoire et les nombreuses possibilités du siècle des Lumières. Histoire des silences, de la mémoire, des représentations et des imaginaires sociaux, le cours veut aussi évoquer l'histoire du moi, de la transmission des savoirs, du sentiment, de l'érotisme, de la résistance et de la désobéissance.

Trois évaluations – un compte rendu critique, un commentaire de document et un examen final – favoriseront l'apprentissage et la maîtrise de l'historiographie, de la méthodologie et de la critique en histoire.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

L'utilisation de l'IA est strictement interdite. Vous devez joindre à vos travaux et à l'examen final la *Déclaration sur l'honneur* remplie et signée : disponible sur Moodle.

NOM DE L'EXERCICE : COMPTE-RENDU CRITIQUE

a) Objectifs :

Les objectifs de cet exercice sont 1) de rendre compte d'un travail historique original consacré au siècle des Lumières 2) d'identifier et de comprendre la démarche des autrices et des auteurs pour exploiter les archives à l'étude. Quelles sont les questions soulevées dans les différents textes ? Comment les historiennes et les historiens répondent à ces questions ? Quels sont les principaux résultats démontrés ? 3) de proposer une critique positive et/ou négative des résultats de l'ouvrage.

b) Démarche :

Le compte-rendu critique porte sur l'ouvrage suivant : **Pascal Bastien et Simon Macdonald (*dir.*), *Paris et ses peuples au XVIIIe siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020, 304 pages.**

Il est disponible en accès numérique via le moteur de recherche SOFIA de la bibliothèque de l'UQAM. Il est aussi disponible en consultation sur place au local A-6060 bibliothèque du GRHS (DC 729 P37. 2020).

La personne étudiante doit rédiger un compte-rendu critique de 8 pages (maximum) à interligne 1,5 en Times New Roman 12 pts. Les marges doivent faire 3 cm partout et le texte doit être en mode justifié.

c) Évaluation :

Le texte doit comporter un titre, une introduction, une conclusion, une bibliographie (si d'autres ouvrages sont utilisés) et des notes en bas de page rédigées selon le *Guide des étudiantes et des étudiants au 1er cycle en histoire et archivistique*.

Le texte doit fournir :

A) En guise d'introduction (1/2 page), vous rédigez une courte mise en contexte de la production de cet ouvrage. À quelle question générale ce livre veut-il répondre ? Qui sont les différentes personnes qui contribuent à cette étude (directeurs, auteurs, autrices) ? Quelles sont leurs spécialisations ? Vous pouvez aussi présenter les auteurs et les autrices au fur et à mesure du développement, si vous choisissez de rédiger votre compte-rendu dans l'ordre de l'ouvrage.

B) Le développement doit être un résumé des principaux résultats de l'ouvrage (attention de ne pas vous perdre dans les détails). Vous devez aussi indiquer les principales archives qui ont été employées et les méthodes utilisées par les historien(ne)s pour arriver à leurs résultats. (6 pages)

C) En guise de conclusion (1 ½ page), vous proposez une critique des résultats, de la méthode et de la forme de l'ouvrage. Cette critique peut être positive et/ou négative, toujours constructive. Il ne s'agit pas d'indiquer si vous avez aimé ou non ce livre, mais bien de proposer une critique sur les résultats apportés par l'ouvrage. Répondent-ils à la question de départ ? Sont-ils cohérents ? Est-ce que la démarche est claire ? Avez-vous des questions qui restent en suspens ? Qu'avez-vous retenu principalement de cet ouvrage ?

NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

a) Objectifs :

L'objectif de cet exercice est de permettre à la personne étudiante de développer la technique du commentaire de document, essentielle au travail de l'historienne et de l'historien.

b) Démarche :

La personne étudiante devra faire l'analyse de l'***Arrest du Conseil d'État du Roi qui établit une commission de médecins à Paris pour tenir une correspondance avec les médecins de provinces pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques et épizootiques,* 1776.** (Sur Moodle)

« Le commentaire de document porte sur une source première et en fait la critique externe et interne. Le texte doit comporter une introduction (présentation du sujet, nature du document, auteur et date de production et problématique), un développement (analyse

centrée sur les points importants, étude du contexte *limitée à l'explication de ces points*) et une conclusion (retour sur la problématique et pertinence du document) »[1].
Ce travail doit être le résultat d'une recherche effectuée à travers la lecture d'une historiographie rigoureuse : *un commentaire de document n'est pas descriptif, il est analytique* et doit suivre et répondre à une problématique précise.

Étape préliminaire *(qui ne fait pas partie de votre rédaction)* :

1. Lire attentivement le document afin d'en dégager le sens général. La source est dense, une simple lecture rapide sera insuffisante. Un découpage du texte par paragraphe ou même par phrase permettra de tirer une liste de thèmes importants qu'il faudra approfondir.
2. Expliquer tout ce qui est identifiable historiquement : noms de lieu et de personnes, vocabulaire ou institutions à définir, etc. Utilisez des dictionnaires spécialisés pour trouver la définition des termes qui vous sont inconnus (attention aux faux amis !).
3. Restituer enfin le document dans son contexte de production, lequel se divise généralement en quatre points : 1) les circonstances environnant le document 2) l'auteur ou l'institution productrice du document 3) l'intention du document et 4) le destinataire, implicite ou explicite, du document.

Recherche :

1. Approfondir la recherche documentaire autour d'une *problématique* générale et des thèmes entourant le document. *Une problématique n'est pas un thème.* N'hésitez pas à recourir au moteur de recherche *Historical Abstracts* ainsi qu'aux bibliothèques numériques *JSTOR, Cairn* et *Persée,* disponibles sur les postes informatiques de la bibliothèque universitaire, pour préciser et développer votre recherche. Je reste évidemment disponible pour vous aider dans vos recherches et réflexions.

IMPORTANT :

Il est obligatoire de varier les types d'ouvrages dans votre bibliographie qui doit compter environ 10 références. Elles doivent aussi apparaître dans vos notes de bas de page.
La bibliographie doit obligatoirement contenir **1 ouvrage de référence** (dictionnaire spécialisé, encyclopédie), **2 à 3 monographies** (parues après 1960) et des **articles de périodiques scientifiques** (trouvés via les moteurs de recherche *JSTOR, Cairn*, etc.). Le passage à la bibliothèque est essentiel pour la réussite de ce travail.

Sont strictement interdits : Wikipédia et toute autre forme d'encyclopédie libre en ligne, les vidéos YouTube (même ceux produits par des historien(ne)s), les balados et entrevues audiovisuelles, les revues destinées au grand public (ex : National Geographic, Futura Sciences), les blogues et les sites web d'historiens amateurs.

Attention : ne pas confondre « source » et « référence ». Une source est une archive, le matériau de l'historien(ne). Une référence, c'est une étude produite par les historien(ne)s à l'aide de sources. Les études sont des monographies, des ouvrages collectifs, des actes de colloque, des dictionnaires spécialisés, des encyclopédies spécialisées, des articles. L'historiographie se renouvelle sans cesse : c'est pourquoi vous devez être soucieux de la date de publication des références que vous employez. Consultez la bibliographie fournie à la fin du Plan de cours pour vous aider à démarrer votre recherche.

Présentation et rédaction du commentaire :

1. D'abord, après une brève mise en contexte générale, introduire le travail en présentant le document (nature du document, auteur ou institution émettrice, destinataire, date et circonstances de production) et en identifiant votre problématique.

2. Ensuite, dans le corps du travail, construire un commentaire qui puisse expliquer le document en *l'inscrivant* autour des thèmes essentiels qui ont été précédemment identifiés. Sans avoir à suivre un ordre autre que celui de la problématique et de la pertinence de la démonstration (et non nécessairement selon l'ordre du texte), il faut présenter de façon logique et cohérente, *par regroupements et association des différents thèmes*, le document *en le gardant toujours à l'avant-scène de l'argumentation* et en l'éclairant par les lectures qui ont été faites sur les thèmes. Évitez absolument les deux écueils possibles, soit le simple résumé ou description de la source, ou la dissertation d'une problématique sans aucune référence au document.

3. Enfin, conclure en reprenant la problématique exposée en introduction et en réfléchissant sur la pertinence du document à l'égard des problèmes historiques soulevés. La bibliographie devra achever le commentaire. **Les notes de bas de page sont obligatoires.**

[1] Citation extraite du *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire*, p. 7-8.

c) Évaluation :
Présentation et qualité de la langue*, qualité et utilisation pertinente de l'historiographie, clarté et pertinence de la problématique, structure de l'argumentation et qualité de la démonstration.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN FINAL MAISON

a) Objectifs :
La session se terminera par un examen final maison à développement. Il permettra de vérifier l'acquisition des connaissances historiques et historiographiques vues durant le cours. L'examen veut également permettre aux étudiant.e.s d'approfondir leur capacité de synthèse, leur esprit analytique et leur aptitude à construire des arguments.

b) Démarche :
La personne étudiante devra, en un texte final à remettre le 14 avril, répondre à la question qui sera posée à la séance du 7 avril. Cette question sera suffisamment large pour permettre à l'étudiant·e de réaliser un bilan critique des problèmes et des enjeux explorés pendant le trimestre. Pour réaliser cet examen-maison, l'étudiant·e devra puiser dans ses notes de cours et les lectures préparatoires. Aucune recherche externe n'est nécessaire.

L'étudiant.e doit obligatoirement faire des liens avec les lectures issues de l'ouvrage d'Antoine Lilti *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité* et citer correctement les pages consultées en note de bas de page. Cet aspect compte pour 10% de la note totale de l'examen (40%).

Dans l'objectif de vérifier la capacité de synthèse de l'étudiant·e qui devra absolument faire preuve d'un sens serré de la structure et d'une argumentation dense et pertinente, cet examen, rédigé à la maison, ne dépassera pas 10 pages. Le texte doit contenir une introduction, une conclusion, les notes de bas de page et doit être rédigé à interligne 1.5 en Times New Roman 12 pts, marges de 3 cm partout, texte en mode justifié.

c) Évaluation :
Présentation et qualité de la langue*, connaissance de l'historiographie et de l'ouvrage d'Antoine Lilti, structure de l'argumentation, qualité de la démonstration, bilan des connaissances vues en classe.

*En vertu de la politique départementale concernant la qualité de la langue écrite, 10% de la note sera soustraite dans les cas de graves problèmes de français écrit.

Les personnes étudiantes doivent se référer au *Guide pour les étudiants au premier cycle en histoire* pour connaître les consignes **obligatoires** pour la mise en page, la bibliographie et les notes de bas de page.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Compte-rendu critique (8 pages)	**25%**	**24 février**
Commentaire de document (10 pages)	**35%**	**24 mars**
Examen **FINAL** (10 pages)	**40%**	**14 avril**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	6 janvier	Séance introductive présentée par Pascal Bastien, professeur titulaire en histoire de l'Europe moderne (UQAM). **Le concept des Lumières**	
2	13 janvier	**Présentation du Plan de cours, des travaux et de la propriété intellectuelle.** **Du *Peuple de Paris* (1981) à *Paris et ses peuples* (2020) : mise en contexte.** **La modernité avant les Lumières.** Humanistes et libertins, ou la philosophie avant les philosophes. La République des Lettres. Comprendre le cadre des Lumières : la philosophie, le culte de la raison, la franc-maçonnerie, le jansénisme, la tradition.	Antoine Lilti, « Introduction : Tout nous regarde », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p.7-32.
3	20 janvier	**Signature de l'entente d'évaluation** **Un siècle de papier** L'univers du livre et de l'imprimé. La communauté des lecteurs et la diffusion de l'écrit. Les pratiques de la lecture et l'expérience du lecteur. *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761) de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) et l'invention de la célébrité.	Antoine Lilti, « Chapitre V : Vies privées, espace public », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p. 167-196.
4	27 janvier	**Qui suis-je ? Passions, sentiments et sensualité** L'idée du bonheur : conflits et dialogues entre la raison et les passions. L'envie et le droit d'être soi. Le genre des Lumières.	Antoine Lilti, « Chapitre XI : Les Lumières contre les Lumières », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p. 339-356.
5	3 février	**Qui est l'autre ? Voyage et exotisme.** De l'étrangeté à l'exotisme. La traite atlantique et l'économie des goûts d'ailleurs. Nature et réflexions sur le cosmopolitisme. Les *Lettres persanes* (1721) de Montesquieu (1689-1755).	Antoine Lilti, « Chapitre II : La civilisation est-elle européenne ? », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p. 87-113.
6	10 février	**Le luxe est-il moral?** **Le commerce fait-il les Lumières?** Les physiocrates. Le commerce triangulaire. L'économiste d'Édimbourg : Adam Smith (1723-1790) et la *Richesse des nations*.	Antoine Lilti, « Chapitre VI : Le pouvoir du crédit », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p.197-222.

7	17 février	**Les sciences et les savoirs** Académiciens, collectionneurs, amateurs et curieux : les circuits des savoirs. Les pratiques et les objets du travail philosophique. Les Lumières finissantes. Benjamin Franklin (1706-1790) à Philadelphie.	
8	24 février	**L'esthétique des Lumières** Culture et politique de la littérature, de la peinture et de la musique. Vienne musicale : l'œuvre de Haydn (1732-1809) et de Mozart (1756-1791).	**REMISE DU COMPTE RENDU CRITIQUE**
9	3 mars	SEMAINE DE LECTURE	
10	10 mars	**La ville – *cours-atelier*** L'essor urbain et l'espace des villes comme territoire des Lumières. Saint-Pétersbourg, rivale des grandes capitales européennes.	Date limite d'abandon sans échec avec facturation.
11	17 mars	**La police des Lumières – *cours-atelier*** Paris et sa « police éclairée ». La gestion des périls urbains. Une police despotique ? « Aimer et détester la police ». Des perfectionnements policiers partout en Europe : les exemples de Madrid et Venise.	
12	24 mars	**Qu'est-ce que la justice ? Droit, loi, morale et politique.** Les objectifs de la justice : exemplarité, rétribution, correction. L'Europe judiciaire : procédure accusatoire et inquisitoire. Les crimes et les peines. *Des délits et des peines* (1764) de Cesare Beccaria (1738-1794).	**REMISE DU COMMENTAIRE DE DOCUMENT**
13	31 mars	**Évaluation de l'enseignement** **L'opinion publique et la (re)naissance de la société civile. Cité et citoyenneté** Opinion publique, *public opinion*, *opinione pubblica*, *öffentliche Meinung*. **La caricature : de James Gillray (1756-1815) à Charlie Hebdo, l'héritage des Lumières.**	Antoine Lilti, « Chapitre VIII : Peut-on éclairer le peuple ? », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p. 269-296.
14	7 avril	**Résistances, révoltes, insurrections, révolutions.** Les soulèvements du XVIII[e] siècle sont-ils archaïques ou modernes ? Séance en guise de bilan. **Remise de la question pour l'examen final.**	Antoine Lilti, « Conclusion : Problématiser la modernité », *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, p. 383-387.
15	14 avril	EXAMEN FINAL MAISON	**REMISE DE L'EXAMEN FINAL MAISON**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours est composé de séances magistrales et d'ateliers sur des sources manuscrites et des œuvres d'art du XVIIIe siècle.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

- La personne étudiante doit, au plus tard cinq jours ouvrables après l'évaluation, informer la personne enseignante, ou l'unité académique concernée lors d'évaluations communes, de son absence.
- La personne enseignante (ou l'unité académique concernée) doit, dans un délai de cinq jours ouvrables, prendre une décision relativement à cette absence et la communiquer à la personne étudiante pour, le cas échéant, convenir avec cette dernière des modalités de reprise de l'évaluation. Il est à noter que selon la situation, il est possible pour la personne enseignante de proposer un autre type d'évaluation, dans la mesure où les mêmes contenus, compétences ou objectifs sont évalués avec le même niveau ou seuil d'exigence.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire et archivistique* : https://histoire.uqam.ca/outils-et-ressources-documentaires/outils-et-ressources-documentaires/

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Pascal Bastien et Simon Macdonald (dir.), *Paris et ses peuples au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020, 304 pages.
- Disponible gratuitement en ligne sur SOFIA UQAM en vous connectant à votre dossier.

Antoine Lilti, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil/Gallimard, 2019, 403 p.
- Mis à la réserve de la bibliothèque centrale (B 802 L55. 2019).
- Disponible à la BANQ, à l'Université de Montréal et en PEB (UQAT, UQAC).
- Disponible en format PDF et ePUB pour 19.99 $ chez Renaud-Bray : https://www.renaud-bray.com/Livre_Numerique_Produit.aspx?id=3330708&def=H%c3%a9ritage+des+Lumi%c3%a8res+%3a+ambivalences+de+la+modernit%c3%a9(L%27)%2cLILTI%2c+ANTOINE%2c9782021427929

Le *Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire et en archivistique* : https://histoire.uqam.ca/outils-et-ressources-documentaires/outils-et-ressources-documentaires/

Le Moodle du cours HIS4271-10.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Trois remarques s'imposent d'emblée. 1) Une bibliographie n'est jamais exhaustive, tant est abondante la production historique. Les quelques titres suggérés ci-dessous ne pourront que guider les recherches de l'étudiant·e, mais ne les remplaceront jamais. 2) Elle vieillit généralement assez rapidement, au rythme de la publication des travaux de recherche et des nouvelles tendances historiographiques. Si, bien sûr, de « grands classiques » méritent (et doivent !) être lus et relus pour leur rigueur et leur ampleur, les bibliographies que l'étudiant·e sera amené à réaliser doivent toujours faire état des recherches parmi les plus récentes, raison pour laquelle les articles de périodique s'imposent souvent davantage que les monographies. 3) Enfin, une bibliographie reste arbitraire (ce qui ne veut pas dire incohérente, tant s'en faut), tributaire des choix de celui qui l'a préparée. L'étudiant·e doit pourtant veiller à multiplier les perspectives et les écoles de pensée, ce qui demeure essentiel pour exercer un regard critique sur l'état de la recherche.
D'autre part, les étudiant·e·s doivent apprendre à connaître et à utiliser les grandes bibliothèques montréalaises dont les richesses, mises ensemble, sont souvent étonnantes. Les bibliothèques des universités de Montréal, McGill et Concordia, ainsi que la Bibliothèque nationale (BANQ), possèdent souvent des ouvrages et des périodiques qui manquent dans les collections de l'UQAM ; il ne faut donc pas hésiter à consulter leur catalogue ou, mieux, à s'y rendre directement pour s'y perdre parmi les rayons. On tirera aussi grand profit des bases de données www.cairn.info, www.persee.fr et www.jstor.org, auxquelles sont abonnées les bibliothèques de l'UQAM.

Dictionnaires historiques, instruments de travail :

BÉLY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.
CONLON, Pierre M., *Le siècle des Lumières. Bibliographie chronologique*, 32 volumes parus,
Genève, Droz, 1983-2009.
DELON, Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1996.
SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1991.
SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, 2 vol., Oxford, Voltaire Foundation, 1999.
Encyclopédie Universalis sur SOFIA UQAM.
Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) du CNRS : https://www.cnrtl.fr/definition/

Études :

ARIÈS, Philippe et Georges DUBY. *Histoire de la vie privée,* Paris, Seuil, tome 3, *De la Renaissance aux Lumières* (1986).
BAKER, Keith Michael. *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle.* Paris, Payot, 1993.
BACZKO, Bronislaw, « Lumières », dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. Idées* (1988), Paris, Flammarion, 1992, p. 274-291.
BACZKO, Bronislaw, *Job mon ami. Promesse du bonheur et fatalité du mal*, Paris, Gallimard, 1997.
BACZKO, Bronislaw, *Lumières de l'utopie* (1978), Paris, Payot, 2001.
BACZKO, Bronislaw, PORRET, Michel, ROSSET, François (dir.), *Dictionnaire critique de l'utopie au temps des Lumières*, Genève, Georg, 2016.
BARBIER, Frédéric, JURATIC, Sabine, VARRY, Dominique, *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie, XVIe-XIXe siècles*, Paris, Klincksieck, 1996.
BASTIEN, Pascal, ROCHE, Daniel (éd.), *Siméon-Prosper Hardy: Mes Loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance* (1753-1789), 6volumes parus, Paris, Hermann, 2012-2017.
BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *L'Europe des francs-maçons (XVIII-XXI siècle*), Paris, Belin, 2002.
BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle. Diplomatie, culture et sociabilité au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007.
BECKER, Marvin B., *The Emergence of Civil Society in the Eighteenth Century : A Privileged Moment in the History of England, Scotland and France*, Bloomington, 1994.
BENABOU, Érica-Marie. *La prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle.* Paris, Perrin, 1987.
BENICHOU, Paul. *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne.* Paris, Corti, 1973.
BENREKASSA, Georges. *La politique et sa mémoire. La politique et l'histoire dans la pensée des Lumières.* Paris, Payot, 1983.
BERLIÈRE, Justine, MILLIOT, Vincent (dir.), *« L'admirable police » : Tenir Paris au siècle des Lumières*, Paris, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, 384 p.
BIRN, Raymond F., *La censure royale des livres dans la France des Lumières*, Paris, Odile Jacob, 2007.
BOUTRY, Philippe (dir.). *Histoire de la France religieuse : du roi Très-Chrétien à la laïcité républicaine.* Paris, Seuil, 1991.
CABOURDIN, Guy et Georges Viard. *Lexique historique de la France d'Ancien Régime.* Paris, Armand Colin, 1998.
CAPDEVILLE, Valérie, *L'Âge d'or des clubs londoniens (1730-1784)*, Paris, Honoré Champion, 2008.
CARADONNA, Jeremy L., *The Enlightenment in Practice: Academic Prize Contests and Intellectual Culture in France, 1670–1794*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.
CASSIRER, Ernst. *La philosophie des Lumières.* Paris, Fayard, 1990.
CHARBONNEAU, Frédéric, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français au XVIIe siècle,* Paris, Hermann, 2016 (1ère éd. 2001)
CHARTIER, Roger. *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime.* Paris, Seuil, 1987.
CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française.* Paris, Seuil, 1990.
CHAUNU, Pierre. *La civilisation de l'Europe des Lumières.* Paris, Arthaud, 1971.
CHAUNU, Pierre, Madeleine FOISIL et Françoise de NOIRFONTAINE. *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle. Essai d'histoire politique et religieuse.* Paris, Fayard, 1998.
CHILDS, Nick, *A Political Academy in Paris, 1724-1731. The Entresol and its Members*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
CICCHINI, Marco. *La police de la République. L'ordre public à Genève au XVIIIe siècle.* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
CITTON, Yves, *Portrait de l'économiste en physiocrate. Critique littéraire de l'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
CORBIN, Alain. *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie.* Paris, Perrin, 2008.
COSANDEY, Fanny et Robert Descimon. *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie.* Paris, Seuil, 2002.
COTTRET, Monique. *Jansénisme et Lumières. Pour un autre XVIIIe siècle.* Paris, Albin Michel, 1998.
COWAN, Brian, *The Social Life of Coffee : The Emergence of the British Coffeehouse*, New Haven, Yale University Press, 2005.
DARNTON, Robert. *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIIIe siècle.* Paris, Seuil, 1983.
DARNTON, Robert. *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle.* Paris, Gallimard, 1991.
DELON, Michel. *Sciences de la nature et connaissance de soi au siècle des Lumières.* Québec, Tangence éditeur, 2009.
DEMENECH, Jacques. *L'éthique des Lumières. Les fondements de la morale dans la philosophie française du XVIIIe siècle.* Paris, Vrin, 1989.
DUPRONT, Alphone. *Qu'est-ce que les Lumières?* Paris, Gallimard, 1996.
DWYER, John A., SHER, Richard B. (dir.), *Sociability and Society in Eighteenth-Century Scotland*, Edimbourg, Mercat Press, 1993.
FARGE, Arlette. *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle.* Paris, Hachette, 1986.
FARGE, Arlette. *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle.* Paris, Seuil, 1992.
FERRONE, Vincenzo, ROCHE, Daniel (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999.
FERRONE, Vincenzo, FRANCIONI, Gianni (dir.), *Cesare Beccaria. La pratica dei Lumi*, Firenze, Olschki, 2000.
FERRAND, Nathalie, *Livre et lecture dans les romans français du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2002.
FEYEL, Gilles. *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'ancien régime, 1630-1788*. Voltaire Foundation, 2000.
GAY, Peter. *The Enlightenment. An Interpretation.* New York, Vintage Books, 1966-1969. 2 volumes.

GERSMANN, Gudrun. « Le monde des colporteurs parisiens de livres prohibés (1750-1789) », *Colportage et lecture populaire. Imprimés de large circulation en Europe, XVIe-XIXe siècles,* sous la direction de Roger Chartier et Hans-Jürgen Lüsebrink, Paris, Maisons des Sciences de l'Homme, 1996.
GOODMAN, Dena, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.
GOULEMOT, Jean-Marie, *Adieu les philosophes, que reste-t-il des Lumières ?*, Paris, Seuil, 2001.
HABERMAS, Jürgen. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.* Paris, Payot, 1978, (1ère édition allemande, 1962).
HAHN, Roger. *L'anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803.* Paris, 1993.
HAZARD, Paul. *La crise de la conscience européenne, 1680-1715.* Paris, Boivin, 1935.
HAZARD, Paul. *La pensée européenne au XVIIIe siècle : de Montesquieu à Lessing.* Paris, Fayard, 1963.
HILAIRE-PEREZ, Liliane. *L'invention technique au siècle des Lumières.* Paris, Albin Michel, 2000.
HORKHEIMER, Max, ADORNO, Theodor W., *La dialectique de la raison: fragments philosophiques* (1944), Paris, Gallimard, 2010.
HUREL, Daniel-Odon, LAUDIN, Gérard (dir.), *Académies et sociétés savantes en Europe (1650-1800)*, Paris, Honoré Champion, 2000.
HUNT, Lynn, *L'invention des droits de l'homme. Histoire, psychologie et politique*, trad. franç., Genève, Markus Haller, 2013.
IM HOF, Ulrich, *Aufklärung in der Schweiz*, Bern, Francke Verlag, 1970.
IM HOF, Ulrich, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*, München, Verlag C.H. Beck, 1982.
ISHERWOOD, Robert. « The Third War of the Musical Enlightenment », *Studies in Eighteenth-Century Cultures,* vol. 4 (1975), pp. 223-245.
ISRAEL, Jonathan I., *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005.
JACOB, Margaret. *Les Lumières au quotidien. Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières.* Paris, À l'Orient éditeur, 2004.
JONARD, Norbert, *L'Italie des Lumières. Histoire, société et culture du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1996.
KERVELA, André. *Réseaux maçonniques et mondains au siècle des Lumières.* Véga, 2008.
KOSELLECK, Reinhardt. *Le règne de la critique.* Paris, Minuit, 1979.
LILTI, Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005.
LILTI, Antoine, « Comment écrit-on l'histoire intellectuelle des Lumières ? Spinozisme, radicalisme et philosophie », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 64/1, 2009, pp. 171-206.
LILTI, Antoine, *Figures publiques. L'invention de la célébrité, 1750-1850.* Fayard, 2014.
LILTI, Antoine, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil, 2019, 416 p.
LYON-CAEN, Nicolas. *La boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIIIe siècle.* Paris, Albin Michel, 2010.
MAIRE, Catherine. *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle.* Paris, Gallimard, 1998.
MALANDAIN, Gilles. « Les mouches de police et le vol des mots. Les gazetiers de la police secrète et la surveillance de l'expression publique à Paris au deuxième quart du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* vol. 42 (1995), pp. 376-404.
MASSEAU, Didier, *Les ennemis des philosophes*, Paris, Albin Michel, 2000.
MAZA, Sarah. *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire.* Paris, Fayard, 1997.
MILLIOT, Vincent, *Un policier des Lumières suivi des Mémoires de J. C. P. Lenoir, ancien lieutenant de police de Paris, écrits en pays étrangers dans les années 1790 et suivantes*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.
MOUREAU, François. *La plume et le plomb. Espace de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières.* Paris, PUPS, 2006.
MUCHEMBLED, Robert. *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle.* Paris, Fayard, 1988.
NEGRONI, Barbara de. *Lectures interdites. Le travail des censeurs au XVIIIe siècle, 1723-1774.* Paris, Albin Michel, 1995.
OZOUF, Mona. « Le concept d'opinion publique au XVIIIe siècle », *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française.* Paris, Gallimard, 1989, pp. 21-53.
POCOCK, J.G.A. *Virtue, Commerce and History. Essays on Political Thought and History, Chiefly in the Eighteenth-Century.* Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
PORRET, Michel (dir.). *Beccaria et la culture juridique des Lumières : Actes du colloque européen de Genève, 25-26 novembre 1994.* Genève, Droz, 2000.
PORTER, Roy, *Enlightenment. Britain and the Creation of the Modern World*, London, Allen Lane, 2000.
RÉTAT, Pierre (dir.). *L'attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIIIe siècle.* Paris, Éditions du CNRS, 1979.
ROCHE, Daniel, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, 2 vol., Paris, La Haye, Mouton, EHESS, 1978.
ROCHE, Daniel, *Les Républicains des lettres, gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988.
ROCHE, Daniel (dir.). *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe – début XIXe siècle)*. Paris, Fayard, 2000.
ROCHE, Daniel, *Humeurs vagabondes : de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.
ROMON, Christian. « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIe siècle », *Histoire, économie, société,* vol. 1 (1982), pp. 259-295.
ROTH, Robert (dir.). *Regards sur Bentham et l'utilitarisme.* Genève, Droz, 1993.
RUGGIU, François-Joseph. *L'individu et la famme dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780).* Paris, PUPS, 2007.
SABATTIER, Jacqueline. *Figaro et son maître : maîtres et domestiques à Paris au XVIIIe siècle.* Paris, Perrin, 1984.
SCHNEIDERS, Werner (ed.), *The Enlightenment in Europe/Les Lumières en Europe/Aufklärung in Europa, Unity and Diversity/Unité et diversité/Einheit und Vielfalt*, Berlin, Berliner Wissenschafts Verlag, 2003.
SONNET, Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987.

STERNHELL, Zeev, *Les Anti-Lumières. Du XVIIIe siècle à la guerre froide*, Paris, Fayard, 2006.
SYNOWIECKI, Jan, *Paris en ses jardins*, Paris, Champ Vallon, 2021.
TODOROV, Tzvetan, *L'Esprit des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 2006.
VAN DAMME, Stéphane, *A toutes voiles vers la vérité. Une autre histoire de la philosophie des Lumières*, Paris Seuil, 2014.
VENTURI, Franco, *L'Europe des lumières. Recherches sur le XVIIIe siècle*, Mouton, Paris – La Haye, 1971.
VENTURI, Franco, *Settecento riformatore*, 5 vol., Torino, G. Einaudi, 1969-1990.
VOVELLE, Michel (dir.). *L'homme des Lumières.* Paris, Seuil, 1996.
WASZEK, Norbert, *L'Ecosse des Lumières : Hume, Smith, Ferguson*, Paris, PUF, 2003.
WEIL, Françoise, *Livres interdits, livres persécutés 1720-1770*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.
WEULERSSE, Georges, *La physiocratie à la fin du règne de Louis XV (1770-1774)*, Paris, PUF, 1959.

- **PÉRIODIQUES EN FRANÇAIS**

Annales de démographie historique
Annales. Économies, Sociétés, Civilisations
Annales, Histoire, sciences sociales
Annales historiques de la Révolution française
Bibliothèque d'humanisme et Renaissance
Dix-septième siècle
Dix-huitième siècle
Histoire, économie et Société
Histoire sociale/ Social History
Histoire urbaine
Nouvelle revue du XVIe siècle
Renaissance et Réforme / Renaissance and Reformation
Revue de synthèse
Revue d'histoire économique et sociale
Revue d'histoire moderne et contemporaine
Revue historique

- **PÉRIODIQUES EN ANGLAIS**

The American Historical Review
Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire
The Economic History Review
The English Historical Review
Explorations in Economic History
The Historical Journal
History
History of European Ideas
The Journal of Ecclesiastical History
Journal of Modern History
The Journal of Social History
The Journal of Women History
Past and Present

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Élément.s d'évaluation rattaché.s à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Consolidation	Commentaire de document, examen final, analyse des documents historiques et des œuvres d'art en classe lors des cours-ateliers.
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	Rédaction des travaux ; ateliers sur les documents historiques et discussion des textes du programme de lecture. Correction du français et évaluation en vertu de la politique départementale.
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Consolidation	Interventions dans les discussions en groupe lors des cours-ateliers.

8.6 POLITIQUE Nº 12 RELATIVE À LA PARENTALITÉ ET À LA PROCHE AIDANCE POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES

L'UQAM a adopté, en mai 2024, la **Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes**. Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

• La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;

• La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise **à titre exceptionnel** et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;

• La possibilité *(et non l'obligation)*, dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

• **Convenir avec la personne enseignante** de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.

• S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aidance peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

• Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés

• Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775

• Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/

• Des bourses d'études (voir le Répertoire institutionnel des bourses d'études et le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants)

• Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : https://cspeuqam.com/services/



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.